



FGTB Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts

ABVV-FGTB
Horval



Communiqué de presse – 08/10/2009

NON-MARCHAND: UN CAHIER DE REVENDICATIONS

Ce mercredi, le front commun syndical a dévoilé son cahier de revendications pour les 50.000 travailleurs du non-marchand. Une liste remise aux gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne.

Le large front commun SETCa – CG - FGTB/HORVAL - CNE- CSC/BI - CGSLB demande aux exécutifs d'engager rapidement des négociations pour assurer la stabilité et l'attractivité qualitative et quantitative du non-marchand.

Face aux besoins sociétaux toujours croissants, les secteurs du non-marchand jouent un rôle essentiel. Citons l'accueil de l'enfance, la protection de la jeunesse, l'éducation permanente, l'insertion socioprofessionnelle, l'aide aux personnes handicapées, l'aide et le maintien à domicile d'une population en vieillissement, la prévention de la santé... Le secteur apporte une plus-value sociale mais aussi économique, qu'il convient de préserver.

Les syndicats constatent que les bonnes intentions affichées dans les Déclarations de politique communautaire et régionale sont visiblement passées au second plan dans le cadre des travaux et pistes budgétaires. Entre les priorités exprimées et les moyens de leur mise en œuvre, les contractions apparaissent déjà nombreuses. Tandis que le Plan Marshall 2. Vert préserverait des moyens pour la mise en place de politiques nouvelles, les économies envisagées, proportionnellement plus importantes, représentent une menace pour la pérennité des emplois existants.

Contacts presse:

- Christian Masai, Secrétaire fédéral SETCa : +32 475 35 97 28
- Patricia Piette, Secrétaire nationale CNE : +32 476 41 25 20 - Yves Hellendorff, Secr. nat. +32 476 50 20 43
- Eric Dubois, Secrétaire national CGSLB : +32 475 39 89 57



FGTB Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts

ABVV-FGTB
Horval



Les lignes de force des **CAHIERS DE REVENDICATIONS** pour les secteurs non marchands relevant de la **COMMUNAUTE FRANCAISE** et de la **REGION WALLONNE**

POUVOIR D'ACHAT

1. Poursuite de l'harmonisation salariale

- Finalisation de l'harmonisation des barèmes à hauteur des barèmes des secteurs fédéraux de la santé (CP 330). Les secteurs relevant de la C.F. sont principalement concernés
- Augmentation salariale de 1% indexé pour tous les secteurs CF et RW compensatoire au 1% octroyé aux secteurs fédéraux de la santé (CP 330) en octobre 2001
- Intégration des secteurs, des institutions ou des catégories de personnel oubliés ou absents lors de la conclusion des accords précédents
- Alignement des suppléments pour prestations irrégulières
- Valorisation des rémunérations bas salaire par l'intégration et la généralisation d'une allocation complémentaire similaire au dispositif d'allocation foyer/résidence appliqué dans les secteurs fédéraux de la santé (CP 330)
- Alignement en CF du montant des primes syndicales sur celui accordé dans le secteur public et fixation récurrente des modalités d'octroi dans les dispositifs décrets de financement.

2. Des avantages quantitatifs nouveaux

- Octroi d'un 13ème mois de salaire
- Prolongation de l'évolution des échelles barémiques.

3. Des avantages qualitatifs nouveaux

- Assurer l'attractivité des secteurs NM de la CF et de la RW et garantir la mobilité des travailleurs par la prise en compte de l'entièreté de l'ancienneté NM ou de fonction.

EMPLOI

1. Des emplois de qualité réellement en plus....

- Différenciation claire dans les décrets et les arrêtés de subside entre les enveloppes budgétaires dédiées à l'emploi et au fonctionnement.
- Généralisation de la fixation de normes d'encadrement et de fonctionnement minimales par fonction
- Renforcement des outils favorisant la transparence et le contrôle de l'affectation des moyens pour l'emploi
- Détermination et octroi d'un pourcentage de la masse salariale pour couvrir le financement d'emplois ou de temps de travail supplémentaires en remplacement des absences de tout type (maladie, missions syndicales, les formations, les mesures ou parties de mesures de fin carrière non couvertes par une autre source de financement,...) afin d'alléger la charge de travail.



FGTB Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts

ABVV-FGTB
Horval



2. Des conditions de travail et des carrières professionnelles adaptées pour préserver des emplois de qualité

- Octroi de jours de congé supplémentaires
- Application des dispenses de prestations de fin de carrière telles qu'au Fédéral
- Généralisation de la prépension conventionnelle. Le calcul de l'indemnité complémentaire se fera en prenant en compte l'ensemble de la rémunération dans le calcul du salaire de référence, avec déplafonnement de ce salaire de référence
- Généralisation du dispositif old timer s'appuyant sur les dispositions du crédit-temps pour les plus de 50 ans
- Financement généralisé des coûts éventuels liés à la mise en œuvre des mesures de fin de carrière
- Financement exclusivement d'emplois dont les contrats déterminent un temps de travail garantissant un salaire supérieur au seuil de pauvreté

3. Des moyens publics bien utilisés

- Commercialisation

Les fonds publics, en ce compris les aides à l'emploi, doivent être uniquement attribués aux services publics et aux institutions organisées sous la forme d'ASBL.

Il appartient au pouvoir politique de veiller à ce que l'entièreté des moyens publics répondant à des besoins de la population soit affectée à la réalisation de l'objet social des institutions subsidiées

- La segmentation des politiques poursuivies conduit à un éclatement des opérateurs chargés de leur réalisation. Cela conduit à la fois à une perte de visibilité par rapport aux objectifs à atteindre, à une confusion entre les limites du champ d'action des acteurs de terrain voire à une concurrence entre ceux-ci mais aussi à une dispersion des moyens disponibles.

Le repositionnement des structures autour d'objectifs et de missions plus larges et leur redimensionnement en conséquence devraient apporter une plus value en termes d'objectif mais aussi en termes d'emplois et de financement de ceux-ci. En dessous d'un seuil critique, une institution perd en efficacité : les fonctions sont incomplètes ou sans doublure, les fractions supplémentaires de financement de l'emploi sont souvent perdues parce que non utilisables, certains coûts de base sont par contre décuplés pour faire face à la démultiplication de toutes petites structures.

Christian MASAI
Secrétaire fédéral SETCa

Patricia PIETTE
Secrétaire nationale CNE

Eric DUBOIS
Secrétaire national CGSLB

Eric NEUPREZ
Secrétaire fédéral C.G.

Yves HELLENDORF
Secrétaire national CNE

Tanguy CORNU
Secrétaire fédéral HORVAL

Pol GILLES
Secrétaire national CSC-BI